

VELEDES info No. 33 sur les mesures de protection Covid du 10.09.2021

Chers membres VELEDES

Lors de sa séance du 08.09.2021, le Conseil fédéral a décidé d'une obligation de certificat prolongée, valable à partir du lundi 13.09.2021.

Notre service juridique a préparé pour vous les informations importantes suivantes concernant le "coin café à l'épicerie". La semaine prochaine, nous vous enverrons le texte juridique sur le thème de "l'obligation de certificat dans le plan de protection" ainsi qu'un "exemple d'adaptation pour le plan de protection" dans un courrier séparé.

Coin café dans l'épicerie

À partir du lundi 13 septembre 2021, le certificat Covid (GGG = Vacciné, guéri ou testé négatif) s'appliquera à intérieurs de tous les restaurants. Cela vaut également pour le "coin café" d'une épicerie. Dans ce contexte, le personnel de vente doit veiller à ce que les clients provenant de la zone du magasin (où, comme on le sait, seule l'obligation de porter un masque s'applique) ne puissent pas accéder au coin café sans un contrôle du certificat. Ceci peut être réalisé par une séparation, combinée à un contrôle individuel du certificat Covid (y compris le document d'identification) par le personnel. Les clients sans certificat Covid ne peuvent pas être admis au coin café. **Les clients indisciplinés doivent être priés par le personnel de vente de quitter cette zone, sous peine d'une amende de CHF 100.00. Les entreprises qui ne se conforment pas à l'obligation de contrôle du certificat Covid se verront également infliger une amende.**

Vérification du certificat Covid

Pour vérifier l'authenticité et la validité du certificat Covid, l'application "**COVID Certificate Check**" peut être téléchargée sur le "Apple App Store" ou le "Google Play Store". Pour ce faire, le code QR, figurant sur le certificat papier ou dans l'appli "COVID Certificate", est scanné et la signature électronique qu'il contient est vérifiée. Au cours de ce processus, la personne qui vérifie le certificat voit le nom et la date de naissance du titulaire du certificat sur l'application "COVID Certificate Check" et voit si le certificat Covid est valide. La personne qui vérifie doit ensuite comparer le nom et la date de naissance avec un document d'identité avec photo (par exemple, passeport, carte d'identité, permis de conduire, permis de séjour, carte d'étudiant ou SwissPass) et s'assurer ainsi que le certificat a bien été délivré à cette personne.

Meilleurs salutations et un agréable weekend
Marcel Mautz
Président exécutif VELEDES

Blaise Jan
Directeur Romandie